



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session du 12 avril 2021

Sessione di u 12 d'aprile di u 2021

Rapport N° 2021-13

Raportu N° 2021-13

Rapport du Président de la Chambre des Territoires Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii

Objet : Travaux de la commission Politique forestière
Ogettu : Travagli di a cummissione Pulitica furestiera

Depuis son installation, le 8 février 2021, la commission Politique Forestière s'est réunie trois fois : les 1^{er} et 4 mars et le 7 avril derniers.

Lors de ces réunions, la Commission a :

- 1) Rédigé une contribution au Programme pour la Forêt et le Bois de Corse 2021-2030 qui en synthèse demande :
 - Que le projet de programme régional pour la Forêt de Corse soit plus politique fixant des indicateurs, des objectifs opérationnels et les moyens à mettre en œuvre (y compris financiers et les dispositifs mobilisables), l'échéancier, les partenaires à mobiliser, les indicateurs de réussite, le calendrier
 - La définition d'une Gouvernance claire avec la désignation d'un élu du conseil exécutif référent et une structure qui encadre les débats et suit la mise en œuvre de cette politique ; proposition que cette structure soit la Commission de la Chambre des Territoires
 - L'intégration dans le programme de la problématique liée au pastoralisme et à la multifonctionnalité de la forêt (Lutte incendie, réservoir de biodiversité, pacage, interdiction aux véhicules motorisés de circuler sur les pistes forestières etc.)
 - L'affichage clair que la commande publique sera un outil de la relance de la filière
 - L'intégration des forêts privées dans le dispositif global de définition de la stratégie notamment de la stratégie commerciale
 - Des actions importantes à mettre en œuvre très rapidement pour améliorer la desserte.

Cette contribution a intégré également des propositions pour un « Kit production Forêt » à soumettre dans le cadre du Plan de relance dont les axes majeurs seraient :

- La formation
 - L'aide à l'installation
 - Le soutien à la multifonctionnalité
 - La relance par la commande publique (ce qui implique la révision des cahiers des charges, le partenariat avec les architectes et la certification du bois de Corse)
 - Une politique de grands travaux pour améliorer la desserte.
- 2) Audité les membres du Culletivu per a furesta et l'ONF. En effet, considérant que sans partage il n'y a pas d'objectifs renouvelés, la Commission a souhaité lors de la réunion du 7 avril, prendre l'attache des acteurs de la filière. La question du pastoralisme a ainsi été évoquée et l'ONF a fait part de l'existence dans les autres territoires du continent, d'une commission départementale dont la compétence est d'arrêter les conditions techniques et financières à inclure dans l'acte de concession de pâturage sur des terrains relevant du



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

régime forestier. Réunie à l'initiative de l'ONF et composée de trois représentants de l'ONF et de trois représentants des éleveurs (désignés par la Chambre d'Agriculture), cette commission, qui n'est donc pas aujourd'hui organisée en Corse, permettrait de garantir un meilleur encadrement de dispositions communes et une homogénéité des prescriptions sur le territoire. La question de son activation en Corse a donc, été posée.

- 3) Enfin, la Commission a été informée d'une consultation publique lancée par la Commission européenne qui souhaite construire sa future stratégie en matière de gestion de la forêt dans le cadre de sa politique, Agriculture et développement rural. Pour cela, un questionnaire en ligne a été ouvert auquel les organisations publiques sont invitées à répondre et la commission s'est prononcée en faveur d'une réponse commune.

L'objet du présent rapport est donc :

- De valider la contribution émise dans le cadre de la rédaction Programme pour la Forêt et le Bois de Corse 2021-2030 ci-annexée ;
- De mettre en débat la question de l'activation de la Commission départementale pour les concessions de pâturage ;
- D'adopter une méthodologie commune en vue d'une réponse conjointe au questionnaire de la Commission européenne, au nom de la Collectivité de Corse sur la base des contenus largement débattus et actés au cours des travaux de la commission Politique Forestière notamment.

Vi pregu di deliberà ne.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.